

REPUBLIQUE
FRANÇAISE

DEPARTEMENT
DU GARD

Nombre de membres	
Afférents Au Conseil Municipal	En Exercice
19	19
Présents	Qui ont Pris part Au vote
14	18

Date de la convocation
03/03/2023

OBJET
DE
LA DELIBERATION

**DEMANDE DE
SUBVENTION A
L'ETAT DANS
LE CADRE DU
FONDS VERT
POUR LA
RENOVATION
DU PARC
D'ECLAIRAGE
PUBLIC**

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

030-213002413-20230309-DE34-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 13/03/2023

Affichage : 13/03/2023



REGISTRE DES DELIBERATIONS

SEANCE DU 9 MARS 2023

**DELIBERATION N° 34
DU**

CONSEIL MUNICIPAL DE SAINT-CHAPTES

L'an deux mille vingt-trois et le neuf mars, à 20 heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur MAZAUDIER Jean-Claude, Maire.

PRESENTS : Tous les membres en exercice, sauf :

- V. GONZALVO (procuration à K. MATON)
- K. PERROTIN (procuration à C. CARIAT)
- J. PORTAL (procuration à G. CHANEAC)
- J.-M. SARTEL (procuration à F. MOUSSET)
- C. VILLANUEVA, excusée

Mme Christine CARIAT a été nommée secrétaire

Monsieur le Maire indique que dans le cadre de la maîtrise de l'énergie, afin d'anticiper l'augmentation des dépenses énergétiques annoncées dès cette année, il serait intéressant de procéder à la rénovation du parc d'éclairage public, afin de remplacer les luminaires par du 100 % LED.

Le Cabinet d'études CAP INGE a été mandaté pour la maîtrise d'œuvre de ce projet, pour un montant de 3 500 € HT.

Le montant prévisionnel de la rénovation du parc d'éclairage public s'élève à 198 285 € HT.

Soit un projet prévisionnel à 201 785 € HT.

Le plan de financement prévisionnel s'établit comme suit :

- Etat – Fonds vert : 100 892,50 €
- Fonds de concours Nîmes Métropole : 50 446,25 €
- Fonds propres : 50 446,25 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité :

- Donne un avis favorable à la réalisation de ces travaux ;
- Approuve le plan de financement prévisionnel ;
- Autorise Monsieur le Maire à déposer une demande de subvention à la l'Etat (Fonds vert) pour les travaux de rénovation du parc d'éclairage public.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an susdits.

Le Maire,
Jean-Claude MAZAUDIER

La secrétaire,
Christine CARIAT

